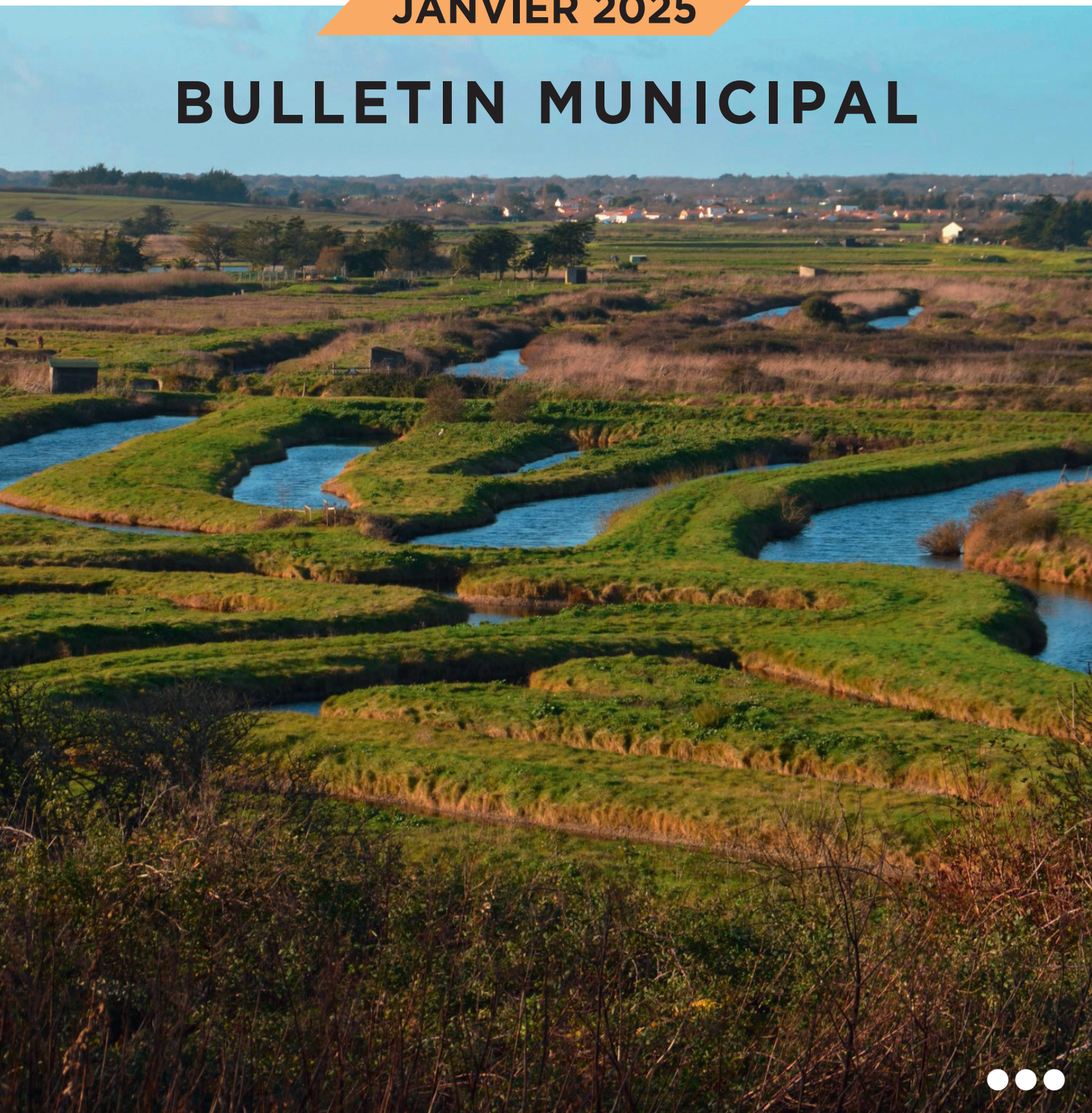
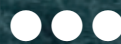


VILLE DE **JARD**
SUR MER

JANVIER 2025

BULLETIN MUNICIPAL





SOMMAIRE

 **4** Conseil Municipal

 **5** Urbanisme

 **6** Travaux
Réalizations et projets

 **10** Sécurité

 **11** Environnement

 **13** Jeunesse

 **16** Vie sociale

 **18** Vie culturelle et sportive

 **22** Ressources Humaines

 Fiscalité locale

 Expression libre

 **23** Jard Utile



Édito ●●●

“ En 2025, regardons ensemble l'avenir avec confiance et sérénité. ”

Chères Jardaïses, Chers Jardaïs,

Les festivités de fin d'année à peine terminées, il est primordial d'envisager positivement 2025.

Dans cette nouvelle édition, je vous invite à découvrir nos réalisations ainsi que nos projets. En parcourant les différentes thématiques, vous constaterez que notre Commune est toujours en action. Vous y trouverez plusieurs réalisations significatives, telles que les travaux de voirie, toutes pensées et bien exécutées renforçant l'attrait de notre ville.

L'année à venir nous permettra de poursuivre l'entretien et la réadaptation des salles communales, avec pour 2025, une phase d'études du complexe sportif de Madoreau. Ce projet prévoit l'installation d'une centrale photovoltaïque, s'inscrivant dans le programme des énergies renouvelables. L'objectif est d'assurer pour les bâtiments municipaux, une gestion autonome et une autoconsommation de l'électricité solaire produite.

En raison des dégradations de notre patrimoine naturel et de nos infrastructures causées par les tempêtes successives, nous restons attentifs à l'évolution du trait de côte, en collaboration avec Vendée Grand Littoral.

Nous suivons également de près l'avancée de la labellisation «Grand Site de France» du Havre du Payré, pour préserver et valoriser ces espaces naturels, tout en facilitant leur accès de manière régulée et respectueuse.

Une excellente nouvelle pour notre commune : le nombre d'élèves dans nos écoles se maintient, voire augmente, ce qui témoigne de l'arrivée de jeunes familles. Nous souhaitons renforcer notre politique familiale en permettant à de jeunes ménages de devenir propriétaires, grâce à la vente de terrains situés à la Davière.

Le nouveau Conseil Municipal des Enfants a été élu dans les conditions d'un vrai scrutin. Les six jeunes conseillers œuvreront à la réalisation de divers projets visant à améliorer le cadre de vie des habitants. Je tenais à remercier chaleureusement les conseillers enfants du mandat 2023-2024 pour leur présence assidue aux réunions, comme aux cérémonies commémoratives, ainsi que pour leur enthousiasme !

Côté animations, les apéros-concerts organisés en partenariat avec les commerçants du centre-ville ont été très appréciés, mêlant musique et gastronomie, autour de grandes tablées festives.

Notre collaboration avec les associations jardaïses a permis de partager à nouveau de beaux moments lors d'événements communs, tels que le J'Art Festival ou la Fête de la Mer et de réaliser un guide du patrimoine qui valorise l'histoire de notre commune.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a poursuivi son action en faveur des personnes âgées isolées. En 2024, deux jeunes en Service Civique Solidarité Seniors ont été recrutés pour effectuer des visites à domicile, proposant à la fois un accompagnement administratif et des moments d'échange intergénérationnels autour de jeux de société ou d'ateliers créatifs. Les volontaires de l'Heure Civique ont accompagné les jeunes durant les visites à domicile.

La Commune accueille régulièrement des stagiaires dans ses différents services. Chaque agent a à cœur de faire découvrir son métier et transmettre à ceux-ci son savoir-faire. En 2024, ce sont sept jeunes qui ont réalisé leur stage en Mairie, à la Police Municipale ou aux Services Techniques. Je remercie tout le personnel pour son implication dans cet accompagnement.

Gardons en mémoire que notre quotidien, en plus de notre cadre de vie identitaire, est favorisé par l'implication des associations et des acteurs économiques dans la vie communale, par le dynamisme et le professionnalisme des agents territoriaux, ainsi que par la mobilisation des élus tout au long de l'année, ce, pour notre bien-vivre ensemble.

Je terminerai en vous souhaitant, au nom de l'ensemble des élus et des agents municipaux, une belle et heureuse année 2025 !

Le Maire, Sonia GINDREAU



Conseil Municipal ●●●

Suite au décès en octobre 2024 de Thierry Benoteau, adjoint au Maire en charge des finances et de l'urbanisme, Nelly Vrignon a intégré le Conseil Municipal lors de la séance du 14 novembre 2024.

Le 19 décembre suivant, le Conseil a procédé à l'élection d'un nouvel adjoint. Olivier Vrignon, nommé en 2020 délégué municipal, a été désigné cinquième adjoint, avec en charge la voirie, les espaces verts et les affaires économiques.

En complément de leurs délégations initiales, Karl Remaud, quant à lui, est en charge de l'urbanisme et Céline Paoli, des finances.

L'entrée de Nelly Vrignon au sein du Conseil Municipal a entraîné une réorganisation des commissions. Elle participe désormais aux commissions finances, animations, affaires scolaires et jeunesse.

BUREAU MUNICIPAL



Sonia GINDREAU
Maire
de Jard sur Mer



Céline PAOLI
1^{ère} adjointe en charge
des affaires culturelles,
du patrimoine, de la
sécurité citoyenneté et
des finances



Karl REMAUD
2^{ème} adjoint en charge
de l'urbanisme, des
bâtiments et du
développement durable



Catherine BESNARD
3^{ème} adjointe en charge
du cadre de vie et
des affaires sociales



Patrick OYSELLET
4^{ème} adjoint en charge
des affaires scolaires,
de la jeunesse, des sports
et des animations



Olivier VRIGNON
5^{ème} adjoint en charge
de la voirie, des espaces
verts et des affaires
économiques

CONSEILLERS MUNICIPAUX



Rosane POLIDORI
Déléguée
à la communication



Philippe GUILLET
Conseiller municipal



Maryline GIRAUD
Conseillère municipale



Grégory BLUTEAU
Conseiller municipal



Yvette NANINCK
Conseillère municipale



Jonathan MICHEAU
Conseiller municipal



Huguette VANHAUTE
Conseillère municipale



Aline GRONDIN
Conseillère municipale



Dominique BOCQUET
Conseillère municipale



Romain TRICOIRE
Conseiller municipal



Jean-Paul RABILLER
Conseiller municipal



Nelly VRIGNON
Conseillère municipale



Jean HERB
Conseiller municipal



Evelyne LIEVOUX
Conseillère municipale



Martine MARETTE
Conseillère municipale



Gérard BOURON
Conseiller municipal



Dominique ROBIN
Conseiller municipal

— Élus de la majorité
Liste « Des énergies nouvelles pour demain »

— Élus de la minorité
Liste « Unis pour Jard sur Mer »

ZAC DE L'ÎLE PERDUE : UNE AIDE DE 15 000 € À DIX JEUNES MÉNAGES

Afin de favoriser l'installation de jeunes ménages, la Commune a mis en place le dispositif « Passeport Accession » au sein de la Zone d'Aménagement Concertée de l'Île Perdue.

Ce dispositif permet d'apporter une aide forfaitaire de 15000€ par lot aux primo-accédants, réduisant ainsi le coût d'acquisition de leur terrain. Grâce à l'engagement de la Commune en faveur de l'accession à la propriété, dix foyers ont pu bénéficier de cette aide financière et concrétiser leur projet de construction de maison.

Ce projet a permis de créer un quartier de trente-sept maisons, accueillant à la fois des seniors, mais aussi des jeunes, contribuant ainsi à préserver l'esprit familial qui caractérise la commune.



QUELQUES CHIFFRES

Au 06/12/2024

- > **3 permis d'aménager** ont été délivrés.
- > **73 permis de construire**, dont 13 modificatifs ou de transferts, ont été déposés. 19 étaient destinés à la construction de maisons individuelles, dont 13 pour une occupation à titre de résidence principale et 6 à titre secondaire.
- > **272 déclarations préalables de travaux** concernant des clôtures, abris de jardin ou autres travaux auront été également instruites par le service « Urbanisme ».
- > Sur un total de 810 dossiers d'urbanisme, **321 ont été déposés en ligne**, soit 39,63 %.

Démarches en ligne à réaliser sur

<https://urbanisme.vendeegrandlittoral.fr/guichetunique>.



CADASTRE

L'ensemble des parcelles de la commune est consultable via le service du cadastre.

Les plans peuvent être demandés :

> soit auprès du **Centre des Impôts Foncier** des Sables d'Olonne, service du cadastre (Tél. : 02 51 21 76 76),

> soit sur le site web : www.cadastre.gouv.fr.

Ce service permet aux usagers de consulter ou d'éditer gratuitement un extrait du plan cadastral et ce, en toute simplicité.



LES CONSEILS GRATUITS D'UN ARCHITECTE POUR VOTRE PROJET ?



Prenez rendez-vous avec le CAUE de la Vendée

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vendée) est une association départementale, de conseil, d'aide à la décision, d'information et de formation, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Une de ses missions est de vous conseiller gratuitement en amont, pour la construction, l'extension ou la réhabilitation de votre habitation.



CONSTRUIRE

ADAPTER

AGRANDIR

SURELEVER

REHABILITER

DIVISER



Renseignements
02 51 37 44 95
caue85@caue85.com

> en savoir + : www.caue85.com



Architecte - Vendée architecture et urbanisme (recto photo haute)
Architecte - TCA architectes et urbanistes (recto photo basse)
Architecte - Atelier 1518 Architecture (verso)
Photographe - François DANTART

Urbanisme ●●●

QUELLES AUTORISATIONS POUR QUEL TYPE DE TRAVAUX ?

MODIFICATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR

- 1 Création ou modification d'ouverture : déclaration préalable
- 2 Pose de panneaux solaires : déclaration préalable
- 3 Rénovation de toiture : déclaration préalable
- 4 Installation de fenêtre de toit : déclaration préalable
- 5 Ravalement, peinture de façade : déclaration préalable

CONSTRUCTION D'UNE ANNEXE

- 6 Construction d'un abri de jardin, d'un local technique :
 - Moins de 5 m² SP* ou ES* : aucune formalité
 - Moins de 20 m² SP* ou ES* : déclaration préalable
 - Plus de 20 m² SP* ou ES* : permis de construire
- 7 Aménagement de garage en pièce habitable avec modification de l'aspect extérieur : déclaration préalable

RÉALISATION D'UNE EXTENSION

- 8 Construction d'une pièce supplémentaire, d'une véranda, d'une terrasse couverte...
 - EN ZONE URBAINE (U)
 - Moins de 40 m² SP* ou ES* : déclaration préalable
 - Plus de 40 m² SP* ou ES : permis de construire
 - DANS LES AUTRES ZONES (A, N, AU)
 - Moins de 20 m² SP* ou ES* : déclaration préalable
 - Plus de 20 m² SP* ou ES* : permis de construire

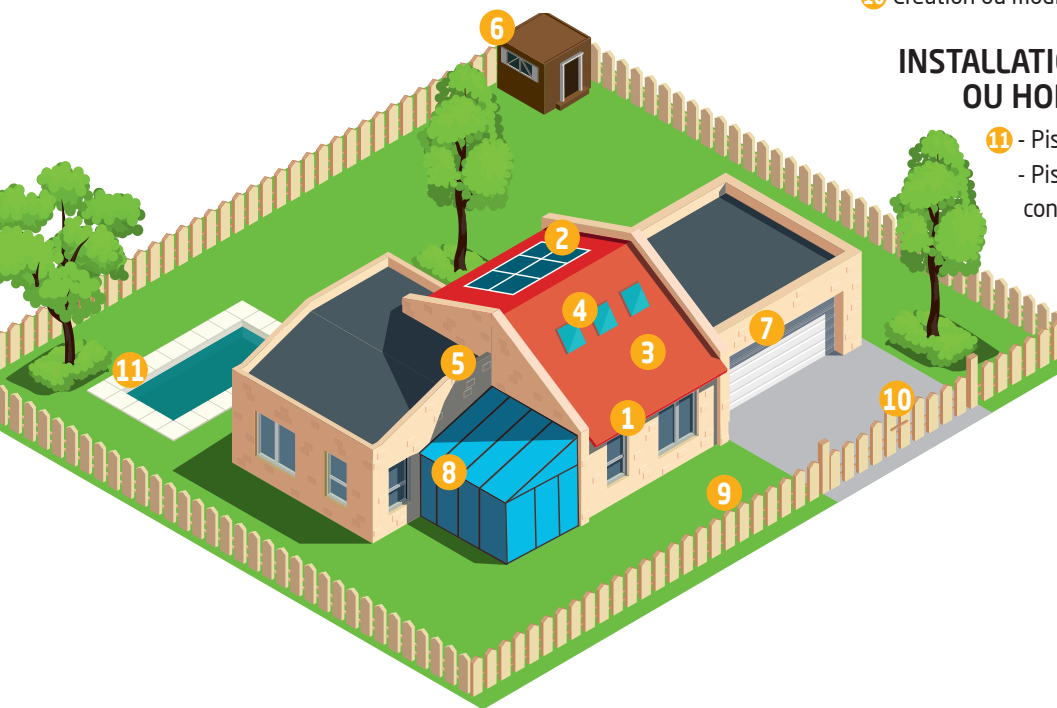
INSTALLATION D'UN PORTAIL OU D'UNE CLÔTURE (à l'alignement ou en limite séparative)

- 9 Édification ou modification de la clôture : déclaration préalable
- 10 Création ou modification de l'accès : déclaration préalable

INSTALLATION D'UNE PISCINE ENTERRÉE OU HORS SOL

- 11 - Piscine de 10 à 100 m² : déclaration préalable
- Piscine de plus de 100 m² : permis de construire

*SP : Surface de Plancher
*ES : Emprise au Sol



Travaux ●●●

DES TRAVAUX À L'ÉCOLE PUBLIQUE

Chaque année, la période des grandes vacances est propice à la réalisation de réaménagements et de travaux dans l'école, afin d'offrir aux élèves un environnement toujours plus agréable pour apprendre, mais aussi pour se divertir entre les cours.

Ainsi, un toboggan, une table de tennis de table et un panier de basket ont été installés par les agents municipaux. En collaboration avec les enseignants, ceux-ci ont également réalisé une piste cyclable avec marquage au sol, permettant l'apprentissage du code de la route, tout en s'amusant pendant les récréations.



INAUGURATION DE LA MAIRIE, DE LA PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE ET DU MONUMENT AUX MORTS



Le 12 avril 2024, le Maire et son équipe municipale ont inauguré le nouvel Hôtel de Ville et ses abords, lesquels ont façonné le nouveau visage du centre-ville au cours des deux dernières années.

En présence des partenaires financiers, architectes, élus, services de la commune et entreprises ayant œuvré à cette réhabilitation, Madame le Maire a coupé le ruban inaugural. Chacun a ensuite pu découvrir l'intérieur de la nouvelle Mairie.

Les travaux, commencés à l'automne 2021 avec la démolition de l'ancienne Mairie et la pose de la première pierre en avril 2022, ont coûté 1 952 275 € HT, financés par un emprunt, un autofinancement communal et des subventions publiques.

La place de l'Hôtel de Ville a été réaménagée offrant 84 places de stationnement (soit 14 de plus qu'auparavant). Les espaces verts ont été revégétalisés avec des essences locales, un kiosque en bois a été ajouté, et le Monument aux Morts a été déplacé pour créer un véritable espace de mémoire. Les travaux ont été autofinancés à hauteur de 743 720 € HT.

Les 13 avril et 13 juin, les Jardais ont été invités à découvrir le nouvel Hôtel de Ville, en visitant les parties communes ; ils ont pu également échanger avec les élus.

MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE RÉSERVATION POUR LES COURTS DE TENNIS

Afin de faciliter l'utilisation des courts de tennis extérieurs et intérieurs, la Commune a mis en place un système de réservation en ligne. Licencié ou non, il est possible de réserver aux jours et horaires souhaités, pour jouer au tennis.

Rendez-vous sur la plateforme 7smash : [www.7smash.fr/7S/Jard sur Mer-tennis-libre](http://www.7smash.fr/7S/Jard-sur-Mer-tennis-libre). Les utilisateurs y reçoivent ensuite un code personnel par SMS, leur permettant d'accéder de manière autonome aux terrains équipés d'un digicode.

Cette installation a été financée par la Municipalité pour un coût de 3180 €, sa gestion étant assurée par le club de tennis.



PROJET DE RÉNOVATION DE LA TOITURE DU COMPLEXE SPORTIF DE MADOREAU

En 2024, le Conseil Municipal a validé le lancement du projet de rénovation du complexe sportif de Madoreau. Les travaux débiteront après la phase d'études, soit fin 2025. Ceux-ci comprendront le remplacement complet de la toiture,

des faux plafonds à l'étage, l'installation d'un éclairage LED, l'amélioration du système de ventilation, le renforcement de la charpente et l'ajout d'une centrale photovoltaïque. Ce projet s'inscrit dans le programme de développement des énergies renouvelables.

Le groupement NOVAM Ingénierie a été choisi pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation et la pose des panneaux photovoltaïques. Vendée Expansion assurera le suivi de ce dossier, en collaboration avec la Commune.

Dans un second temps, les abords de la salle seront réaménagés afin de sécuriser les accès piétons, optimiser le stationnement et améliorer la circulation.



Travaux ●●●

RÉALISATIONS ET PROJETS À VENIR



Chemin du Plumat
Viabilisation d'un lotissement
avant la vente des terrains

Route de l'Abbaye du Lieu Dieu

Étang
du Plumat

Rue de la Tourette
Contrôle d'accès aux
courts de tennis



Rue de la Tourette
Reprise de la conduite d'eau potable



Route de l'Abbaye du Lieu Dieu

Complexe sportif de Madoreau
• Installation d'un monte-charge
• Changement des tatamis dans le dojo



Complexe sportif de Madoreau
• Rénovation de la toiture
• Installation de panneaux photovoltaïques
• Étude de réaménagement du parvis



Route de Madoreau

Impasse des Grillons
Rénovation de la rue



Imp. des Grillons

Impasse des Acacias
Rénovation d'une partie
de l'impasse



Route de Madoreau

Légère

Rue du Paradis aux Ânes

Rue du Paradis aux Ânes
Réaménagement de la rue



Madoreau

Route des Goffineaux

Rue du
Virage du Port

Parking du Pé du Canon
Étude de réaménagement
du parking



Pé du Canon

Village de La Vinière
Matérialisation d'un nouvel arrêt de bus et installation d'un abri en bois



Village de La Davière
Viabilisation d'un lotissement avant la vente des terrains

TRAVAUX TERMINÉS

TRAVAUX À VENIR

NOUVEAUX SENS DE CIRCULATION

Saint-Hilaire-la-Forêt
La Roche-sur-Yon

Chemin du Faux Prieur

Route des Jaudonnes

Talmont-Saint-Hilaire
Les Sables d'Olonne

D21

D19

Rue Paul Baudry
• Étude pour la rénovation d'un logement saisonnier
• Requalification du garage de l'école publique en logement saisonnier



Rue du Boisdet
Aménagement de la rue



Rue de l'île Perdue

Cimetière
Reprise de concessions et enherbement de cet espace



Rue du Maréchal Foch
Installation d'un radar routier

Rue du Maréchal Foch
Effacement de réseaux



Rue Georges Clemenceau
Effacement de réseaux



École Jacques Tati
Étude pour le changement du système de chauffage



Rue de la Résistance
Rénovation de la rue



Centre-ville
Installation de caméras supplémentaires



Rue Morisset et rue Baptiste Robin
Réaménagement des rues



Rue de la République et rue des Frères Lumière
Mise en sens unique des rues



Réaménagement des rues



Rue des Vanneaux
Mise en sens unique de la rue



SAINT-VINCENT-SUR-MER

Rue de l'Océan
Sécurisation de la rue par l'installation de bornes automatiques



Rue Vincent Auriol
Rénovation de la rue



Chemin de Ragnette
Création d'une liaison douce piétonne entre le chemin de la Ragnette et le parking de la plage de Grand Boisvinet



Aire de jeux du port de plaisance
Installation de nouveaux jeux



Rue des Sables d'Or
Mise en sens unique de la rue



Plage de Boisvinet

RENFORT TEMPORAIRE DE LA POLICE MUNICIPALE

Depuis plusieurs années, malgré l'augmentation de la population estivale, la Police Municipale se compose de deux agents permanents.

En été, deux Agents de Surveillance de Voie Publique (ASVP) viennent compléter les équipes. En 2024, les élus ont décidé de recruter du 1^{er} avril au 30 septembre un ASVP supplémentaire, afin de renforcer la Police Municipale, qui assure une présence quotidienne durant cette période. Au vu des résultats, il a été décidé de renouveler ces trois emplois supplémentaires pour 2025.



RUE PIÉTONNE AUTOMATISÉE

Afin d'assurer la sécurité, faciliter la gestion à distance et garantir une régularité dans les horaires, sept bornes automatiques supplémentaires ont été installées aux entrées de la rue de l'Océan.

Ce dispositif permet de rendre piétonne cette rue, tous les week-ends d'avril à juin et tous les jours en juillet et en août, garantissant ainsi un espace sécurisé pour les piétons, tout en y contrôlant l'accès des véhicules.

Les bornes sont équipées d'une signalisation lumineuse pour indiquer leur état : un feu orange clignotant indique que la rue est ouverte à la circulation, tandis qu'un feu rouge fixe signale que les bornes sont levées, rendant la rue piétonne. Il est rappelé que cyclistes et utilisateurs de trottinette doivent obligatoirement mettre pied à terre durant les horaires de fermeture de la rue.



VIDÉOPROTECTION : INSTALLATION DE CAMÉRAS SUPPLÉMENTAIRES



Dans le cadre de sa politique de sécurité et de tranquillité publique, la Commune a renforcé ses actions de prévention déjà existantes en étendant son dispositif de vidéoprotection. Ce sont dix nouvelles caméras qui ont été installées à divers endroits stratégiques de la commune, portant le nombre total de caméras à vingt-huit. Ce dispositif vise à garantir la sécurité des personnes, à prévenir des atteintes aux biens et à protéger les infrastructures publiques. Depuis sa mise en place, il a été constaté que la Commune a pris la bonne décision, comme en témoignent les retours positifs reçus.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La Ville de Jard sur Mer connaît une forte affluence, particulièrement lors des week-ends prolongés, ainsi qu'en juillet et août. Les voies de circulation sont donc fortement sollicitées et partagées entre les véhicules légers, les poids lourds, les deux-roues, ainsi que les piétons.



Rue du Boïsdet



Rue du Paradis aux Ânes

Aussi pour la sécurité de tous, plusieurs rues ont été, ou vont être, aménagées. Parmi les aménagements réalisés figurent l'installation de deux ralentisseurs sur la route de la Caserne des Saulniers, la création d'une bande cyclable rue du Paradis aux Ânes, ainsi que la mise en sens unique de la rue des Vanneaux.

Par ailleurs, dès ses entrées, toute la ville est désormais en zone 30, afin d'avoir une vitesse maximum constante : « Il n'y a plus de question à se poser, peu importe où je suis, je ne dépasse pas les 30 km/h. »

Après un essai concluant en 2024, à la demande des commerçants, la zone bleue en centre-ville a été étendue à l'année, de 9h00 à 13h00, tous les jours (sauf les week-ends hors période estivale), dans le but de favoriser la rotation des véhicules de la clientèle.

SIGNATURE DU DISPOSITIF DE RAPPEL À L'ORDRE

Le Maire et la Procureure de la République au Tribunal Judiciaire des Sables d'Olonne, ont signé le 22 novembre 2024, un protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre.

Cette procédure permet au Maire, après consultation de la Procureure de la République, de convoquer une personne et lui rappeler verbalement les règles de droit. Les faits commis ne doivent pas avoir déjà fait l'objet d'une procédure judiciaire ou plainte d'une victime, ni constituer un crime ou un délit.

Il s'agit d'une convocation solennelle en Mairie adressée à une personne ayant commis des actes portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publique. Cette convocation permet de rappeler les droits et devoirs qui incombent aux citoyens, le respect du vivre-ensemble et les risques encourus.



À titre indicatif, peuvent notamment être concernés : l'absentéisme scolaire, la présence de mineurs non accompagnés dans des lieux publics à des heures tardives, les incivilités commises par des mineurs, tout comme, les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes, certaines atteintes légères à la propriété publique, l'abandon d'ordures, déchets, matériaux ou autres objets, la divagation d'animaux dangereux, etc.

La signature de ce protocole témoigne de l'engagement fort de la Commune en faveur de la sécurité et de la prévention sur son territoire.

Environnement ●●●

LE PORT DE JARD SUR MER CERTIFIÉ « PORTS PROPRES »

C'est une première en Vendée : le port de Jard sur Mer, géré par la Communauté de communes Vendée Grand Littoral, a obtenu en 2024 la certification « Ports Propres ». Cette norme internationale valorise les ports engagés dans la préservation des milieux aquatiques ainsi que le développement durable des activités littorales et marines.

Cette démarche, débutée en 2023 par les acteurs locaux, s'est structurée autour de cinq étapes clés :

- diagnostic environnemental,
- mise en place de moyens de lutte contre les pollutions chroniques,
- mise en place de moyens de lutte contre les pollutions accidentelles et faciliter les économies d'eau et d'énergie,
- formation du personnel portuaire,
- sensibilisation des usagers du port.

Une fois les démarches achevées, un audit a été réalisé, permettant au port de Jard sur Mer de recevoir cette certification pour une durée de trois ans. Un audit sera réalisé chaque année pour vérifier le fonctionnement des installations.

Parmi les mesures mises en place, on peut citer l'installation d'un « point propre » (déchetterie portuaire) et celles de différents dispositifs techniques, permettant de limiter la consommation d'eau, notamment sur les aires de carénage.



CIMETIÈRE

Reprise des concessions funéraires en état d'abandon

En 2018, la Commune a lancé une procédure encadrée par la réglementation, pour la reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière. Les concessions concernées se situaient dans la partie dite « ancienne » du cimetière, proche de l'église. L'objectif de cette procédure était de réorganiser cet espace, en vue de créer de nouvelles concessions.

La liste de concessions concernées a été établie et jusqu'en octobre 2021, affichée pour consultation à l'entrée du cimetière, en Mairie et au bureau de la Police Municipale. Les descendants ou successeurs ont été contactés par courrier.

En juin 2024, 44 reprises de concessions ont été faites. Les corps exhumés ont soigneusement été placés dans des reliquaires en bois nominatifs, fabriqués par le service « Menuiserie » de la commune. Ceux-ci ont été ensuite déposés dans l'ossuaire communal, où les objets funéraires en bon état y ont également été stockés. Le coût total de cette opération s'est élevé à 66 000 €. La Commune a aussi installé un caveau provisoire, l'ancien existant étant devenu obsolète.



Entretien et fleurissement du cimetière

La Commune s'est engagée depuis plusieurs années, dans un programme de réaménagement du cimetière. Plus vert, plus fleuri, plus propice au recueillement et plus favorable à la biodiversité, tel est l'objectif.

Depuis 2018, le service communal « Espaces Verts » n'utilise plus aucun produit phytosanitaire sur ce site. Les espaces inter-tombes ont été végétalisés à l'aide de copeaux de bois, tandis que les allées ont été enherbées.

Pour la partie la plus ancienne du cimetière, la Commune a choisi de privilégier un fleurissement naturel. Ainsi, au fil des saisons, ce secteur se pare de différentes essences végétales aux couleurs variées.

Afin d'assurer l'entretien du cimetière, la Commune collabore avec un chantier d'insertion, l'association « Chantiers Contact » ; celle-ci intervient régulièrement pour le désherbage manuel des allées et des espaces inter-tombes.

Avant toute modification de l'environnement proche de votre concession, il convient de contacter les services communaux (Police Municipale et service « État Civil ») qui pourront vous renseigner sur ce qui peut être réalisé.

INSTALLATION DE POUBELLES COMPACTRICES



D'avril à septembre 2024, la Commune a réalisé un test d'utilisation de corbeilles à compactage des emballages, alimentées par l'énergie solaire générée par les panneaux installés sur leur dessus. Deux corbeilles à compactage ont donc été positionnées aux abords du port de plaisance.

Elles peuvent contenir jusqu'à cinq fois plus de déchets recyclables (emballages en carton et plastiques) qu'une poubelle classique, avec une capacité maximale de 700 litres.

Les résultats étant concluants, ces corbeilles ont été acquises auprès du fournisseur, car celles-ci contribuent à améliorer le tri sélectif sur le domaine public. Le coût d'achat de ces deux corbeilles est de 9 480 €.

DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Poursuivant ses efforts de transition énergétique, la Commune a fait l'acquisition d'un vélo, de deux vélos cargos et d'un véhicule utilitaire, tous électriques.



Le véhicule utilitaire, équipé d'une benne basculante, est affecté au service « Espaces Verts ». Quant aux vélos cargos, ils sont utilisés par les saisonniers ou les agents en charge de la propreté publique, pour le ramassage des papiers en ville et sur les plages. Ils permettent aux agents de se rendre facilement dans des zones difficilement accessibles en voiture, offrant ainsi une plus grande flexibilité dans leurs interventions.

PRÉSENTATION DES ÉCOLES

La Commune compte deux écoles maternelles/élémentaires.

ÉCOLE PUBLIQUE JACQUES TATI

L'école Jacques Tati accueille les jeunes jardaïs, de la maternelle au CM2, répartis en trois classes (54 élèves en 2024).

Tout est mis en œuvre pour développer le potentiel des enfants et ainsi leur apporter les clés de la réussite scolaire. Les espaces intérieurs et extérieurs sont très importants, ce qui permet à l'équipe enseignante de développer de nombreux projets.

Adresse :

Rue Paul Baudry

85520 JARD SUR MER

☎ **02 51 33 40 12**

🌐 <https://ecoleprimairejacquestati-jardsurmer.e-primo.fr>

EXTENSION DU SERVICE DU RESTAURANT SCOLAIRE

Auparavant, la Commune préparait et vendait les repas à l'école privée Saint-Joseph, laquelle les refacturait aux parents.



Début 2024, une réflexion a été menée entre la Commune et l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) afin d'instaurer un service de restauration commun aux deux écoles et un tarif unique.

Ainsi, en mars 2024, la Commune a décidé d'étendre le service de cantine à l'école privée, en louant l'espace de restauration ; le service étant assuré par deux agents communaux recrutés pour cette mission. Cette initiative permet donc aux familles de bénéficier d'un tarif réduit, désormais identique à celui de l'école publique, soit 2,20€ le repas, ce qui représente uniquement le coût des denrées alimentaires.



ÉCOLE PRIVÉE SAINT-JOSEPH

L'école Saint-Joseph se compose de trois classes, de la maternelle au CM2 (60 élèves en 2024).

Elle est reconnue comme étant une école dynamique, familiale et attentive à l'accueil de tous. L'équipe éducative participe avec bienveillance et dévouement à la réussite de la scolarité des enfants.

Adresse :

21 rue du Grand Brandais

85520 JARD SUR MER

☎ **02 51 33 56 56**

🌐 <https://jardsurmer-stjoseph.fr>

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

L'accueil périscolaire est un service gratuit, réservé aux enfants de l'école publique dont les deux parents, pour des raisons professionnelles, sont dans l'impossibilité de conduire ou récupérer leur(s) enfant(s), aux heures normales de classe.



REMBOURSEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE

La Commune procède au remboursement des frais de transport scolaire engagés par les familles jardaïses, pour leurs enfants inscrits dans l'un des deux collèges de Moutiers-les-Mauxfaits. Le dossier de demande de remboursement est disponible en Mairie.



LE SPORT AU CŒUR DE L'APPRENTISSAGE DES ÉLÈVES

Depuis début 2024, les élèves des deux écoles jardaises bénéficient d'activités physiques et sportives pendant le temps scolaire, encadrées par l'agent communal chargé des animations et de l'événementiel.



À raison d'un cycle d'activités sportives par classe (composé de 5 à 7 séances d'une heure chacune), les enfants peuvent s'initier à divers sports, tels la gymnastique, l'athlétisme, le badminton ou encore le pickleball. Ces initiations valorisent ainsi le tissu associatif grâce à des collaborations avec les clubs sportifs jardais. Co-construites avec les enseignants, elles se déroulent dans les infrastructures sportives de la ville ou dans la cour de l'école, et viennent compléter le programme « Parcours Sport » porté par la Communauté de communes.

Nouveauté pour 2025 : le programme « Savoir Rouler à Vélo » sera proposé aux élèves du CP au CM2 pour les accompagner dans l'apprentissage de la pratique du vélo en toute sécurité.

Cette initiative municipale a l'objectif d'encourager la pratique sportive dès le plus jeune âge.

ÉLECTION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

C'est un rituel qui marque le début de l'année scolaire pour tous les élèves jardais de CM1 et CM2 : l'élection de leurs représentants au Conseil Municipal des Enfants (CME).



216€ RÉCOLTÉS POUR UNE ÉCOLE AU SÉNÉGAL

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) 2023-2024 avait pour projet de recueillir des fonds afin de financer du matériel destiné à une école au Sénégal, en partenariat avec l'association humanitaire jardaise « La Belle Aventure ».

Les enfants ont pu mener à bien cette action en collectant des jouets et divers objets au sein de leur établissement, qu'ils ont ensuite vendus en juillet lors du vide-greniers organisé par l'OGEC, place des Ormeaux. Des cagnottes ont également été mises en place lors des kermesses des deux écoles. Au total, 216 € ont été collectés, dont l'intégralité reversée à cette association.

La remise officielle du chèque a eu lieu le 26 juillet 2024, en présence des membres de l'association « La Belle Aventure », des élus municipaux et du CME ; était également présent, Jean-Bernard Manga, prêtre sénégalais et coordinateur en Casamance de l'association. Le nouveau CME a bien l'intention de poursuivre cette action.



Le 30 septembre 2024, en l'Hôtel de Ville, les élèves des deux écoles de la commune ont ainsi élu leurs nouveaux conseillers au sein du CME. Bien qu'ils n'aient pas le droit de voter, les élèves de CE2 étaient présents pour observer le déroulement des élections.

Les conseillers municipaux ont encadré ces élections et expliqué aux enfants le processus du vote. Bulletins, enveloppes, isoïr, urne, présentation des projets phares des candidats et tenue du bureau de vote, tout était réuni pour que les 24 électeurs et électrices puissent voter dans des conditions plus que réelles !

Après les votes, les élèves se sont prêtés au jeu du dépouillement. Les résultats ont donné lieu à l'élection des six enfants suivants :

- pour l'école Saint-Joseph : Anouchka et Charly (CM1) ;
- pour l'école Jacques Tati : Lorenzo et Tiana (CM1), Agnès et Gabin (CM2).

Tout sera mis en œuvre pour les accompagner dans les projets d'intérêt général qui leur tiennent à cœur. Ils pourront aussi s'impliquer dans diverses cérémonies patriotiques, événements culturels et initiatives associatives.

DISTRIBUTION DE LIVRES ET DU « PASS' CULTURE » AUX ÉLÈVES

Le 4 juillet 2024, veille des vacances d'été, Madame le Maire a offert à tous les élèves de CM2 des deux écoles jardaises, le livre « Journal de bord d'un Vendée Globe », de Charlotte Mery, navigatrice-autrice et Hubert Poirot-Bourdain, éditeur jeunesse. Ce geste marque symboliquement la fin de leur parcours en école primaire et leur entrée au collège.

Les élèves de CM1 ont quant à eux reçu le « Pass'Culture Nature Aventure » offert par Vendée Grand Littoral. Ce pass inclut des outils pédagogiques ludiques (brochure, frise chronologique, carte...) pour découvrir la richesse du territoire, ainsi que quatorze entrées gratuites pour visiter des sites emblématiques de Vendée Grand Littoral, tels que le Château de Talmont, le Préhisto'site du CAIRN, la Folie de Finfarine et la Maison de la Nature de la Grenouillère.



ASSOCIATION « LES QUATRE SAISONS »

Les communes de Jard sur Mer et Saint-Vincent-sur-Jard ont développé sur leur territoire, une politique globale sociale pour les enfants et les jeunes, en créant un équipement de loisirs de qualité et en confiant sa gestion éducative, pédagogique et financière, à l'association « Les Quatre Saisons ».

Les communes d'Avrillé, Le Bernard et Saint-Hilaire-la-Forêt sont partenaires du Syndicat Intercommunal Éducatif Enfance Jeunesse. Celui-ci permet à leurs résidents de bénéficier du tarif préférentiel appliqué aux habitants de Jard sur Mer et Saint-Vincent-sur-Jard.

À ce jour, l'association compte 201 familles adhérentes.

ESPACE ENFANCE

L'Espace Enfance est un lieu convivial et de détente, adapté aux enfants de 3 à 11 ans. Plusieurs animations leur sont proposées : activités manuelles, sportives, artistiques et culturelles, activités thématiques, séjours, etc.

Ouverture de 7h30 à 18h30, tous les mercredis de l'année et pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi (hors jours fériés).

ESPACE PRÉ-ADOS/ADOS

L'Espace Pré-ados/Ados est ouvert à tous les jeunes, âgés de 9 à 15 ans (CM1, CM2 et collégiens).

Différents espaces conviviaux sont mis à leur disposition. Ils ont la possibilité de participer à des activités manuelles, sportives, culturelles et culinaires, des sorties, des séjours, etc. Ils ont également accès à un baby-foot, un billard, un coin détente et un plateau sportif.

Ouverture de 13h30 à 18h00, tous les mercredis de l'année et pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi (hors jours fériés).

Ouverture aussi les samedis hors vacances, selon les projets en cours (exposcience, cinéma d'animation, etc).

UN ESPACE DE VIE SOCIALE

Cet espace permet d'avoir sur le territoire, un lieu de ressource, dans le but de soutenir, guider et aiguiller si possible, les habitants et les associations locales.

Avec cet espace de vie, l'association s'est fixée plusieurs objectifs qui sont :

- **Renforcer le lien social** en luttant contre l'isolement, en sensibilisant la population aux activités de bien-être et de santé, en développant des partenariats en direction du jeune public et en favorisant les rencontres et la transmission de savoirs entre les différents publics.
- **Renforcer les solidarités et les réseaux sociaux de proximité** en étant un lieu de ressources pour les associations et en sensibilisant les usagers à l'utilisation du numérique.
- **Sensibiliser le public à la protection de l'environnement et promouvoir des actions écocitoyennes** en favorisant les rencontres autour d'actions environnementales ainsi qu'en sensibilisant le public à consommer autrement et à la préservation des espaces naturels (plages, forêts, etc).

L'association organise aussi des actions annuelles, comme la journée du jeu et ses fêtes d'été...

APPEL À BÉNÉVOLES !

Vous avez du temps libre et souhaitez vous investir ? Rejoignez cette association en tant que bénévole pour aider à gérer l'accueil de loisirs et l'espace de vie sociale.



ESPACE ENFANCE JEUNESSE

Rue des Quatre Saisons, 85520 SAINT-VINCENT-SUR-JARD



☎ 02 51 90 99 64
✉ accueil@les4saisons.org
🌐 www.les4saisons.org

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a pour objectif de venir en aide à tous les administrés de la commune : personnes en situation de handicap, familles en difficulté, ou personnes âgées en perte d'autonomie. Il est là pour vous aider, vous orienter et vous accompagner dans vos démarches administratives.

L'agent municipal en charge du CCAS vous reçoit pour identifier vos besoins, qualifier vos demandes et vous orienter vers les services compétents.

Le CCAS est un service gratuit et ouvert à tous les habitants. Venez y chercher des renseignements, de l'aide, de l'écoute, de l'accompagnement ou du contact.

En 2024, le CCAS a réalisé 277 entretiens à domicile, par téléphone et en accueil physique, pour diverses formes d'accompagnement. Il suit actuellement 146 bénéficiaires, dont 65 % ont plus de 65 ans. 14 dossiers de demande d'aide sociale, 3 renouvellements et 2 révisions ont été instruits.

Le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois cette année pour répondre aux besoins des habitants. Plusieurs bons alimentaires ont été attribués à des personnes en situation de précarité, selon des critères spécifiques.

ROMPRE LA SOLITUDE

Face au sentiment d'isolement de certaines personnes âgées, le CCAS souhaite mettre en place un dispositif de solidarité avec des visites à domicile réalisées par des bénévoles. Ce service gratuit a pour but de rompre la solitude des aînés de la commune.



Le bénévole est là pour partager avec la personne un moment de convivialité (promenade, jeux de société, lecture, etc.) en s'adaptant à ses attentes et créer du lien social.

Si vous désirez participer à cette initiative en tant que bénévole, merci de prendre contact avec la Mairie.

Aidez-nous à créer du lien avec les personnes âgées et isolées !

DÉPLACEMENT SOLIDAIRE

Une équipe d'une vingtaine de chauffeurs bénévoles assure fréquemment le transport des habitants jardiens, pour leurs rendez-vous (santé, courses alimentaires, coiffeur, banque...). Il permet à la population âgée d'accéder aux équipements et services souhaités, tout en favorisant le lien social et en luttant contre l'isolement.

En 2023, le service comptait 152 adhérents, un chiffre qui a atteint 189 en 2024, marquant une forte hausse de la demande.

Les personnes dépourvues de moyens de locomotion, ne pouvant pas conduire ou assurer des trajets nécessaires, peuvent bénéficier du service de déplacements solidaires moyennant une participation financière. Ce service n'a pas vocation à concurrencer d'autres modes de transport, tels que les taxis, ambulances ou VSL.

**Renseignements
France Services**
☎ 02 44 41 80 30

MUTUELLE COMMUNALE



Le CCAS, en partenariat avec AXA APB, a mis en place une mutuelle communale afin de faciliter l'accès à tous les habitants, à une complémentaire santé adaptée à leurs besoins et proposée à un tarif négocié. Cette mutuelle s'adresse à tous, sans conditions de ressources, ni limite d'âge et ne requiert aucun questionnaire de santé. La seule obligation est de résider à Jard sur Mer. Pour connaître les modalités de souscription, prenez contact avec les représentants de l'agence AXA APB.

CONTACT AXA APB
Rue des Artisans
85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE
☎ 02 51 95 50 05
✉ agence.apb@axa.fr

MISE EN PLACE DE COURS D'INFORMATIQUE

Afin de favoriser l'inclusion numérique, le CCAS, en partenariat avec « La Ruche d'Idées », propose des cours collectifs d'informatique destinés aux débutants, encadrés par des bénévoles qualifiés.

De septembre 2024 à juin 2025, des sessions trimestrielles sont organisées en petits groupes (10 personnes maximum). Les cours ont lieu les mardis, de 14h30 à 16h30, à la salle des Ormeaux (hors vacances scolaires).

Au programme : utilisation d'une boîte mail, maîtrise du traitement de texte et recherches sur Internet.

Ouvert à tous ; participation d'un euro. Pour s'inscrire, contactez le conseiller numérique de « La Ruche d'Idées », au ☎ 07 48 88 33 64.



GOÛTER ET DISTRIBUTION DE COLIS POUR NOS AÎNÉS

Le 10 décembre 2024, à la salle des Ormeaux, le CCAS a offert aux aînés de plus de 75 ans un spectacle avec goûter, animé par l'accordéoniste Corinne Herlin, dont le répertoire est principalement composé de chansons françaises.



Environ 180 personnes ont pris part à cet événement, une belle occasion de se retrouver, échanger et partager un moment convivial.

Des colis gourmands ont été remis à ceux qui n'ont pas pu assister au spectacle. Ainsi, 42 colis ont été livrés à domicile par

les membres du CCAS.

Un concert, animé par le groupe O'Bezoune, a eu lieu mi-janvier pour les résidents de l'EHPAD Sainte-Anne.

ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS



La cérémonie d'accueil des nouveaux Jardais ayant emménagé en 2022 et 2023 a eu lieu le 1^{er} mars 2024.

Jusqu'en 2020, l'accueil des nouveaux résidents se déroulait lors des vœux du Maire. La pandémie du COVID-19 n'a pas permis de convier ceux ayant élu domicile lors de cette période.

Pour l'année 2024, la Municipalité a donc décidé d'organiser un événement distinct, afin de favoriser leur intégration à la vie communale et faciliter les rencontres entre nouveaux habitants.

Au cours de cette cérémonie, le Maire a présenté dans les grandes lignes, la vie de la commune et les projets en cours. Les adjoints se sont également présentés, en précisant leur délégation et domaines d'actions respectifs.

Les nouveaux résidents ont ainsi eu l'opportunité de faire connaissance et d'échanger avec les élus. Environ 250 personnes ont participé à cette cérémonie qui a permis à celles-ci de découvrir aussi la commune, son patrimoine et ses services.

Si vous vous êtes récemment installé dans la commune, faites-vous connaître auprès de l'accueil de la Mairie pour participer à la prochaine cérémonie d'accueil.

ACCUEIL DE JEUNES EN SERVICE CIVIQUE SOLIDARITÉ SENIORS

La lutte contre l'isolement des seniors est une priorité et un enjeu fondamental pour le CCAS de Jard sur Mer.

Ainsi, deux jeunes volontaires en Service Civique Solidarité Seniors (SC2S) ont été recrutés en 2024, pour une durée de huit mois. Leur mission consistait à rendre visite aux personnes âgées et isolées, qui le souhaitent et à leur proposer des activités et sorties variées (lecture, jeux de société ou balades).

En complément, une animation combinant déjeuner partagé et loto a été organisée, rencontrant un grand succès auprès des participants.



L'heure CIVIQUE

Depuis son lancement en 2023, diverses interventions ont été réalisées auprès de la population jardaise.

En 2024, quarante actions ont été menées par une équipe de vingt volontaires, comprenant des services tels que le petit bricolage, le jardinage, les visites de courtoisie avec le Service Civique, l'aide à la cantine, la participation aux forums, la collecte pour la banque alimentaire et l'aide administrative.

Grâce à ce dispositif, la solidarité de proximité se développe, favorisant ainsi un élan de mobilisation citoyenne au cœur de la commune. Les actions menées spécifiquement en faveur des personnes âgées rencontrent un vif succès. Les volontaires prennent plaisir à rendre service à leurs aînés et à partager des moments conviviaux.

 <https://jardsurmer.lheurecivique.fr>

3^e ÉDITION DU J'ART FESTIVAL

Avec une programmation toujours plus riche et variée, la troisième édition du J'Art Festival a rassemblé un large public, ravi de découvrir diverses animations culturelles et artistiques.



Pendant une semaine, des artistes issus de disciplines variées (conteur, musicien, sculpteur, écrivain, dessinateur, acrobate...) ont investi à divers moments de la journée, différents lieux de la commune, transformant celle-ci en une véritable scène artistique vivante.

Le J'Art Festival, c'est l'accessibilité de tous à l'art et à la culture, et ce, gratuitement. Désormais rendez-vous incontournable de l'été, il revient chaque année mi-juillet.

Ne manquez pas la prochaine édition qui se déroulera du 17 au 23 juillet 2025.

La programmation est en cours de préparation, alors restez à l'affût !

GUIDE DU PATRIMOINE

Jard sur Mer regorge d'un patrimoine exceptionnel qu'il est important de mettre en avant. La commission « Culture et Patrimoine », en collaboration avec l'association du Patrimoine du Pays Jardais, a donc élaboré un guide du patrimoine, qui présente douze sites emblématiques de la commune.



Récupérez ce guide gratuit à la Mairie ou à l'Office du Tourisme. Tout en vous promenant dans les rues de la commune, guide à la main, lisez les commentaires du dépliant et scannez le QR Code pour découvrir des vidéos commentées, enrichies de croquis, de documents d'archives et d'anecdotes historiques.

RÉSIDENCE ARTISTIQUE

Pendant six mois, la Commune a accueilli l'artiste Sillousoune, qui a choisi de s'installer dans le poste de secours de Boisvinet. Certes, c'est un logement atypique, mais quel choix face à cette vue imprenable sur la mer, véritable source d'inspiration pour cet écrivain et dessinateur. La partie du poste dédiée à la surveillance, ainsi que le garage, ont été aménagés en espace d'exposition pour ses œuvres.

Sous la direction de l'artiste, la Commune a lancé un projet de fresque intergénérationnelle. Les résidents de l'EHPAD Sainte-Anne et les enfants de l'Espace Enfance Jeunesse « Les Quatre Saisons » ont été les premiers à contribuer à la réalisation de cette grande fresque. Par la suite, une journée a été organisée pour permettre au public, de toutes générations, de participer à ce projet collectif. Le vernissage de la fresque a eu lieu en juin, en présence de l'artiste, au centre de loisirs « Les Quatre Saisons ». Elle a ensuite été exposée au cinéma lors de l'édition 2024 du J'Art Festival.

Grâce à l'artiste Sillousoune et sa supervision, un autre projet a vu le jour : une fresque de 24 mètres de long a été peinte par les enfants, sous le préau de l'école publique Jacques Tati. Comme thème, les élèves avaient choisi de représenter tous les continents et les animaux les peuplant.



JARD SUR MER A REJOINT LE RÉSEAU « LA DÉFERLANTE »

Afin d'élargir l'offre culturelle et la diversifier, la Commune a intégré en 2024 le réseau « La Déferlante », composé de treize villes côtières, de Loire Atlantique et de Vendée. Ce festival se décline en deux temps forts : « La Déferlante de Printemps » lors du week-end de l'Ascension et « La Déferlante » en juillet et en août.

Chaque année, une programmation riche et variée, mêlant spectacles de rue et concerts est proposée, offrant à tous l'opportunité de découvrir gratuitement une multitude de disciplines artistiques www.ladeferlante.com



Retour sur les événements de la Commune 2024

Février

UNE NAISSANCE = UN ARBRE PLANTÉ

En 2024, la Commune a reconduit l'opération « Une naissance, Un arbre », symbolisant la venue de chaque nouveau-né jardais. Le 10 février, parents, enfants, élus et jeunes conseillers municipaux se sont rassemblés, route de la Caserne des Saulniers, pour planter treize arbres fruitiers en l'honneur des naissances de l'année 2023.

Initialement, cette action avait lieu à l'Observatoire des marais. Cependant, il a été décidé de choisir d'autres espaces verts communaux, dans le but de les végétaliser.



Avril



MARCHÉ SPÉCIAL PÂQUES

Le traditionnel marché hebdomadaire du lundi a pris des airs de fête à l'occasion de Pâques ! Comme chaque année, la Commune a organisé une grande chasse aux œufs en centre-ville et sur le marché, pour le plus grand plaisir des enfants. L'atelier créatif de Pâques a également été apprécié, permettant aux participants de repartir avec leurs propres créations.

Juillet



JEU DE L'ÉTÉ

Absent depuis 2019, le jeu de l'été a fait son grand retour en 2024. L'objectif était de résoudre six énigmes pour localiser des balises et poinçonner un bulletin de jeu.

Christian Mailier, originaire de Belgique, a été l'heureux gagnant du jeu de cet été. Tiré au sort parmi 246 bulletins, ce participant s'est vu offrir un séjour de cinq jours à la Résidence Romaric, à Jard sur Mer. Les énigmes, qui ont suscité l'intérêt de nombreux participants, ont été résolues avec brio.

La Commune vous donne désormais rendez-vous en 2025, pour de nouvelles énigmes !

FÊTE DE LA MUSIQUE

Le 22 juin dernier, Jard sur Mer a célébré la Fête de la Musique. Dès 18h00, le port de plaisance a vibré au rythme de concerts variés. Habitants et visiteurs sont venus écouter les artistes et groupes locaux qui se sont succédés sur scène. La bonne humeur et la convivialité étaient au rendez-vous, marquant le début de l'été de manière festive.

Juin



APÉROS-CONCERTS

En 2024, la Commune, en collaboration avec les commerçants jardais, a lancé une nouveauté : les apéros-concerts en centre-ville.

Trois apéros-concerts ont ponctué la saison estivale, mettant en scène des groupes aux styles variés, qui ont su ambiancer la rue piétonne.

Cette animation a connu un franc succès, attirant de nombreux participants, lesquels ont pu savourer les délicieuses préparations des commerçants locaux installés dans la rue.

Juillet



Vie culturelle et sportive ●●●

Juillet



CARAVANE DU SPORT ET ANIMATIONS SPORTIVES

Lors des Jeux Olympiques, la Caravane du Sport a fait escale à Jard sur Mer. Environ 120 jeunes ont participé à cette animation, visant à promouvoir l'activité physique et l'esprit olympique. Au programme : une structure gonflable géante pour tester différents sports et une démonstration de foot freestyle.

Depuis trois ans, la Commune propose tout au long de l'été des animations sportives gratuites, encadrées par un éducateur sportif diplômé. De nombreuses familles, jeunes adolescents et seniors ont participé à ces activités, qui se sont déroulées sur la plage, en forêt avec un jeu de piste, ou encore en salle. Celles-ci sont appréciées pour leur côté ludique et sportif.

Juillet



TOURNÉE D'ÉTÉ DE RADIO FRANCE BLEU LOIRE OCÉAN

Le 31 juillet, la Commune a accueilli la radio France Bleu Loire Océan, en centre-ville, dans le cadre de sa tournée d'été qui a fait étape dans 40 villes des Pays de la Loire. Lors de cette matinée, six intervenants, parmi lesquels des élus, des représentants associatifs et des commerçants, se sont succédés au micro. Cette émission en direct et délocalisée a permis, pendant 3h00, de mettre en valeur les richesses locales et donner aussi la parole aux habitants et vacanciers.

Août



CONCERT DES MUSIQUES DE FILMS DU STUDIO GHIBLI

À l'occasion de sa tournée d'été, l'Orchestre d'harmonie de Saint-André-d'Apchon a joué lors d'un récital qui a eu lieu salle des Ormeaux, le 7 août dernier. Composé de 70 musiciens talentueux, l'ensemble a conquis un nombreux public en interprétant les plus célèbres musiques de films de Hayao Miyazaki.

FÊTE DE LA MER

Événement phare de l'été, la Fête de la Mer a animé le port de plaisance tout au long de la journée du 15 août. Le public, venu en nombre, a pu profiter des diverses animations : accrovoile, chants marins, concerts, course d'annexes et feu d'artifice... Chacun a également pu se régaler au stand de restauration tenu par l'amicale des Sapeurs-Pompiers, avec une dégustation d'huîtres à midi, suivie de moules-frites ou de jambon moquette en soirée.

Août



TRAIL DE LA VINIÈRE

Le 17 août, l'Office Municipal des Sports et Loisirs (OMSL) a organisé le Trail de la Vinière, rassemblant 427 coureurs, un record pour cet événement. À 18h00, les participants se sont élancés sur un parcours de 15 km, exigeant mais très apprécié pour ses passages variés en forêt, sur la plage et à travers les marais. Une course d'obstacles dédiée aux enfants de 7 à 12 ans a eu lieu en parallèle de celle des adultes. Ce sont 83 jeunes qui ont relevé le défi en escaladant les bottes de paille dans les marais de La Vinière.

Août



Vie culturelle et sportive ●●●

Septembre

FORUM DES ASSOCIATIONS

Le 7 septembre, le Forum des Associations a rassemblé 35 stands représentant la richesse et la diversité du tissu associatif local. Cette journée a permis aux visiteurs de découvrir les nombreuses activités proposées et d'échanger avec les bénévoles passionnés qui animent ces associations.

Un bel événement qui met à l'honneur l'engagement associatif et favorise le lien social à Jard sur Mer.



Septembre



© Vendée Grand Littoral

ESCALE LITTÉRAIRE

Le 22 septembre, le centre-ville de Jard sur Mer s'est transformé en un véritable rendez-vous culturel à l'occasion de l'Escale Littéraire, organisée par Vendée Grand Littoral. Sous un soleil radieux, près de 5 000 visiteurs sont venus à la rencontre de plus de 70 auteurs et maisons d'édition pour une journée riche en découvertes.

Au programme : échanges avec les écrivains, séances de dédicaces, ateliers pour petits et grands et animations variées. Cet événement culturel majeur a une nouvelle fois été couronné de succès pour sa deuxième édition !

Novembre



TÉLÉTHON

Cette année encore, les habitants ont répondu présents, en participant aux différentes animations et activités organisées par plusieurs associations jardaises, dans le cadre du Téléthon ! Cette mobilisation exceptionnelle a permis d'établir un nouveau record de dons, atteignant 5911,60 €, dont 1000€ reversés par l'OMSL grâce aux bénéficiaires du Trail de la Vinière. Ce total dépasse les 4645,70 € récoltés l'an dernier. Un immense merci à tous les participants et bénévoles qui ont contribué au succès de cet événement !

OCTOBRE ROSE

Dans le cadre d'Octobre Rose, mois de sensibilisation au cancer du sein, 120 personnes se sont réunies à Jard sur Mer pour participer à une marche solidaire. Cette initiative, qui s'est déroulée dans une ambiance conviviale, a permis de récolter des fonds pour soutenir la recherche et sensibiliser à l'importance du dépistage.

Octobre



CONCOURS « MAISONS ET JARDINS FLEURIS »

Les élus ont accueilli le 22 novembre, dans la salle du Conseil Municipal, les quatorze lauréats sélectionnés du concours « Maisons et jardins fleuris ». Ce fut l'occasion de mettre à l'honneur tous ceux et celles qui contribuent à faire de notre commune, une commune où il fait bon vivre. Un mandarinier a été offert à chacun des lauréats. Les trois premiers ont aussi reçu des entrées au Parc Floral de la Court d'Aron, et le couple gagnant a remporté en plus deux repas au restaurant de ce parc.

Ces distinctions ont été attribuées par un jury composé de treize membres, qui a parcouru les rues de la commune durant l'été pour évaluer les jardins fleuris visibles depuis la voie publique.

Un grand merci à tous les habitants qui participent au même titre que la Commune, au fleurissement et à l'embellissement de notre cadre de vie.

Novembre



CONVENTION DE DISPONIBILITÉ SIGNÉE



Le 21 mai 2024, la Mairie, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Vendée et les cinq agents municipaux ont signé une convention de disponibilité pour assurer en journée leur engagement en tant que Sapeurs-Pompiers Volontaires.

Théo, en charge des animations et de l'événementiel, est le plus récent agent conventionné et pourra ainsi intervenir comme ses collègues, durant son temps de travail. Par cette convention, les collectivités et les agents concernés contribuent à améliorer la réponse opérationnelle des services d'incendie et de secours.

TAXE D'HABITATION

L'État permet aux communes confrontées à un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements, de majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, entre 5 et 60 % sur la part communale.

Depuis 2024, la Commune applique une majoration de 20 %, et il a été décidé de maintenir ce taux pour 2025.

Cette décision du Conseil Municipal a été prise au regard de la tension sur l'accès au logement et vise à inciter les propriétaires à remettre sur le marché (vente ou location annuelle) des biens non affectés à la résidence principale.

VIS MON JOB

Courant février 2024, les agents des services administratifs, techniques, scolaires et les policiers municipaux ont échangé leurs métiers le temps de quelques heures, découvrant ainsi en immersion ceux de leurs collègues.



Cette action a permis de mieux comprendre le travail de chacun et renforcer la cohésion entre les équipes. Partage d'expériences, curiosité, transmission... une belle expérience immersive dans le quotidien des collègues.

EXPRESSION LIBRE ●●●

EXPRESSION DES ÉLUS DE LA LISTE « UNIS POUR Jard sur Mer »

Depuis 1992, la loi renforce les droits des minorités locales, les échanges difficiles sont fréquents au sein des assemblées locales. Joindre un conseiller municipal d'opposition relève souvent de la mission impossible.

La première tâche de l'élu minoritaire consiste donc à s'employer à exister en jouant de tous les outils de visibilité. Une minorité municipale a besoin, en effet, de médiatiser son action pour être audible auprès de ses électeurs qui sont aussi lecteurs de la communication municipale comme de la presse locale.

Nous considérons donc que notre statut de minoritaire nous confère une responsabilité importante dans le fonctionnement de la démocratie locale, malgré un manque évident de moyens et de temps. À Jard sur Mer, 5 élus pour 47,57 %, face à 18 élus pour 52,42 % pour la majorité. La prime ainsi donnée aux vainqueurs des élections municipales consacre ce déséquilibre, attesté par nombre d'observateurs, mais cependant voulu jusqu'ici par le législateur.

Dans un tel contexte, la Commune de Jard sur Mer intègre-t-elle sa minorité dans son fonctionnement, nous dirons, en partie. Le Conseil Municipal de Jard sur Mer, soucieux d'enrichir les processus délibératifs, a permis l'expression et l'implication de notre groupe minoritaire. Nous avons, dans ce cadre, toujours assumé notre rôle de conseillers municipaux dans un esprit de collaboration sincère et constructive, simplement axé sur l'intérêt général et le bien commun.

Nous devons le moment voulu, faire valoir nos droits d'inventaire sur le mandat municipal qui nous a été confié et qui va bientôt toucher à sa fin. Malgré nos faibles moyens d'expression, nous nous devons de vous faire partager ce bilan.

Si les actions réalisées sont le fait de la Municipalité, nous pouvons revendiquer notre participation à des décisions positives que nous avons soutenues, mais également à l'approbation de projets que nous avons initiés. En témoigne, par exemple, nos multiples interventions sur la politique d'urbanisme qui, de l'avis même de la majorité, n'existait pas vraiment ou encore le travail effectué sur l'élaboration du futur PLUI.

Nous vous rappelons que nous sommes toujours à l'écoute de vos interpellations.



CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS

• **Jard-sur-Mer**
• **Saint-Vincent-sur-Jard SECTEUR OUEST**

2025

- SORTIR LE BAC LA VEILLE DE LA COLLECTE AVANT 23H**
(Le ramassage peut se dérouler jusqu'à 22h le jour de la collecte)
- PRÉSENTER LE BAC POIGNÉE VERS LA ROUTE**
et s'assurer qu'il soit visible
- RENTRE LE BAC UNE FOIS LA COLLECTE RÉALISÉE**

COLLECTE DES EMBALLAGES (bac jaune) :

- > A déposer en vrac dans le bac
- > Bien les vider
- > Ne pas les imbriquer les uns dans les autres

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES (bac noir ou marron) :

- > A déposer dans le bac dans des sacs fermés

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun
MER 1	SAM 1	SAM 1	MAR 1	JEU 1	DIM 1
JEU 2	DIM 2	DIM 2	MER 2	VEN 2	LUN 2
VEN 3	LUN 3	LUN 3	JEU 3	SAM 3	MAR 3
SAM 4	MAR 4	MAR 4	VEN 4	DIM 4	MER 4
DIM 5	MER 5	MER 5	SAM 5	LUN 5	JEU 5
LUN 6	JEU 6	JEU 6	DIM 6	MAR 6	VEN 6
MAR 7	VEN 7	VEN 7	LUN 7	MER 7	SAM 7
MER 8	SAM 8	SAM 8	MAR 8	JEU 8	DIM 8
JEU 9	DIM 9	DIM 9	MER 9	VEN 9	LUN 9
VEN 10	LUN 10	LUN 10	JEU 10	SAM 10	MAR 10
SAM 11	MAR 11	MAR 11	VEN 11	DIM 11	MER 11
DIM 12	MER 12	MER 12	SAM 12	LUN 12	JEU 12
LUN 13	JEU 13	JEU 13	DIM 13	MAR 13	VEN 13
MAR 14	VEN 14	VEN 14	LUN 14	MER 14	SAM 14
MER 15	SAM 15	SAM 15	MAR 15	JEU 15	DIM 15
JEU 16	DIM 16	DIM 16	VEN 16	VEN 16	LUN 16
VEN 17	LUN 17	LUN 17	JEU 17	SAM 17	MAR 17
SAM 18	MAR 18	MAR 18	VEN 18	DIM 18	MER 18
DIM 19	MER 19	MER 19	SAM 19	LUN 19	JEU 19
LUN 20	JEU 20	JEU 20	DIM 20	MAR 20	VEN 20
MAR 21	VEN 21	VEN 21	LUN 21	MER 21	SAM 21
MER 22	SAM 22	SAM 22	MAR 22	JEU 22	DIM 22
JEU 23	DIM 23	DIM 23	VEN 23	VEN 23	LUN 23
VEN 24	LUN 24	LUN 24	JEU 24	SAM 24	MAR 24
SAM 25	MAR 25	MAR 25	VEN 25	DIM 25	MER 25
DIM 26	MER 26	MER 26	SAM 26	LUN 26	JEU 26
LUN 27	JEU 27	JEU 27	DIM 27	MAR 27	VEN 27
MAR 28	VEN 28	VEN 28	LUN 28	MER 28	SAM 28
MER 29	SAM 29	SAM 29	MAR 29	JEU 29	DIM 29
JEU 30	DIM 30	DIM 30	VEN 30	VEN 30	LUN 30
VEN 31	LUN 31	LUN 31	SAM 31	SAM 31	

HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES

Le PASS Vendée Grand Littoral est obligatoire pour accéder aux 5 déchèteries (24 passages sont inclus dans votre abonnement annuel). Les déchèteries sont fermées les dimanches, jours fériés et de manière exceptionnelle en cas de mauvaises conditions météorologiques (ex. : canicule).

HORAIRES D'ÉTÉ - D'AVRIL À SEPTEMBRE 2025

	Jard-sur-Mer	Le Bernard	Le Givre	St-Vincent-sur-Graon	Talmont-St-Hilaire
LUNDI	8:30-12:15	14:00-17:15	8:30-12:15	8:30-12:15	14:00-17:15
MARDI	14:00-17:15		8:30-12:15	8:30-12:15	14:00-17:15
MERCREDI	8:30-12:15	14:00-17:15			
JEUDI	14:00-17:15		8:30-12:15	8:30-12:15	
 VENDREDI	8:30-12:15	8:30-12:15	8:30-12:15		8:30-12:15
SAMEDI	8:30-12:15	8:30-11:45	14:00-17:15	8:30-12:15	14:00-17:15

HORAIRES D'HIVER - D'OCTOBRE À MARS 2025

	Jard-sur-Mer	Le Bernard	Le Givre	St-Vincent-sur-Graon	Talmont-St-Hilaire
LUNDI		9:00-11:45	9:00-11:45		9:00-11:45
MARDI	9:00-11:45	14:00-16:15	14:00-16:15		14:00-16:15
MERCREDI	9:00-11:45		9:00-11:45	9:00-11:45	9:00-11:45
JEUDI	14:00-16:15	14:00-16:15	14:00-16:15		14:00-16:15
 VENDREDI	9:00-11:45	9:00-11:45	9:00-11:45		9:00-11:45
SAMEDI	14:00-16:15	9:00-11:45	14:00-16:15	9:00-11:45	14:00-16:15

ACCÈS AUX COLONNES « ORDURES MÉNAGÈRES »

- Le PASS Vendée Grand Littoral est obligatoire pour accéder aux colonnes « ordures ménagères ».
- Dépôt de sacs de 50 L max.
- > 9 ouvertures de colonnes « ordures ménagères » incluses dans votre abonnement annuel
- > Chaque ouverture supplémentaire (à partir de la 10^{ème} ouverture) automatiquement facturée 1 €



CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS

• **Jard-sur-Mer**
• **Saint-Vincent-sur-Jard SECTEUR OUEST**

2025

- SORTIR LE BAC LA VEILLE DE LA COLLECTE AVANT 23H**
(Le ramassage peut se dérouler jusqu'à 22h le jour de la collecte)
- PRÉSENTER LE BAC POIGNÉE VERS LA ROUTE**
et s'assurer qu'il soit visible
- RENTRE LE BAC UNE FOIS LA COLLECTE RÉALISÉE**

COLLECTE DES EMBALLAGES (bac jaune) :

- > A déposer en vrac dans le bac
- > Bien les vider
- > Ne pas les imbriquer les uns dans les autres

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES (bac noir ou marron) :

- > A déposer dans le bac dans des sacs fermés

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
MAR 1	VEN 1	LUN 1	MER 1	SAM 1	LUN 1
MER 2	SAM 2	MAR 2	JEU 2	DIM 2	MAR 2
JEU 3	DIM 3	MER 3	VEN 3	LUN 3	MER 3
VEN 4	LUN 4	JEU 4	SAM 4	MAR 4	JEU 4
SAM 5	MAR 5	VEN 5	DIM 5	MER 5	VEN 5
DIM 6	MER 6	SAM 6	LUN 6	JEU 6	SAM 6
LUN 7	JEU 7	DIM 7	MAR 7	VEN 7	DIM 7
MAR 8	VEN 8	LUN 8	MER 8	SAM 8	LUN 8
MER 9	SAM 9	MAR 9	JEU 9	DIM 9	MER 9
JEU 10	DIM 10	MER 10	VEN 10	LUN 10	JEU 10
VEN 11	LUN 11	JEU 11	SAM 11	MAR 11	JEU 11
SAM 12	MAR 12	VEN 12	DIM 12	MER 12	VEN 12
DIM 13	MER 13	SAM 13	LUN 13	JEU 13	SAM 13
LUN 14	JEU 14	DIM 14	MAR 14	VEN 14	DIM 14
MAR 15	VEN 15	LUN 15	MER 15	SAM 15	LUN 15
MER 16	SAM 16	MAR 16	JEU 16	DIM 16	MAR 16
JEU 17	DIM 17	MER 17	VEN 17	LUN 17	MER 17
VEN 18	LUN 18	JEU 18	SAM 18	MAR 18	JEU 18
SAM 19	MAR 19	VEN 19	DIM 19	MER 19	VEN 19
DIM 20	MER 20	SAM 20	LUN 20	JEU 20	SAM 20
LUN 21	JEU 21	DIM 21	MAR 21	VEN 21	DIM 21
MAR 22	VEN 22	LUN 22	MER 22	SAM 22	LUN 22
MER 23	SAM 23	MAR 23	JEU 23	DIM 23	MAR 23
JEU 24	DIM 24	MER 24	VEN 24	LUN 24	JEU 24
VEN 25	LUN 25	JEU 25	SAM 25	MAR 25	JEU 25
SAM 26	MAR 26	VEN 26	DIM 26	MER 26	VEN 26
DIM 27	MER 27	SAM 27	LUN 27	JEU 27	SAM 27
LUN 28	JEU 28	DIM 28	MAR 28	VEN 28	DIM 28
MAR 29	VEN 29	LUN 29	MER 29	SAM 29	LUN 29
MER 30	SAM 30	MAR 30	JEU 30	DIM 30	MAR 30
JEU 31	DIM 31	VEN 31	VEN 31		MER 31

EMBALLAGES DANS LES BACS JAUNES OU EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE



Les verres et papiers se trient et sont à déposer en Point d'Apport Volontaire.

Retrouvez les consignes de tri, la carte des Points d'Apport Volontaire ou les renseignements sur la facturation sur WWW.VENDEEGRANDLITTORAL.FR > DÉCHETS

LE SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS À VOTRE ÉCOUTE
> 02 51 207 207 (choix 1), du lundi au vendredi de 9h à 12h > dechetsvendeegrandlittoral.fr

VOS DÉMARCHES EN LIGNE SUR WWW.VENDEEGRANDLITTORAL.WEBUSAGER.FR
> Obtenir une carte d'accès aux déchèteries et aux colonnes « ordures ménagères », des bacs, un composteur, opter pour le prélèvement automatique...
> Formulaires en ligne disponibles sur votre espace WEB USAGER (après création de votre compte avec vos identifiants personnels)

Un doute, une question sur le tri de vos déchets ? Utilisez « Trivaal » !





L'ACTU DE VENDEE GRAND LITTORAL, votre Communauté de communes



LES BONS PLANS POUR MANGER LOCAL

Sortie du nouveau Guide des Producteurs locaux au Printemps !

Pour retrouver l'essentiel de **notre alimentation à proximité et favoriser les circuits courts**, la Communauté de communes a imaginé un Guide pratique des Producteurs locaux. Des huîtres à la viande, en passant par les fruits, les légumes et les produits laitiers, **retrouvez toutes les bonnes adresses du territoire** dans la nouvelle édition, diffusée au printemps 2025.

FAITES LE PLEIN DE CULTURE

C'est gratuit et ouvert à tous !

17 médiathèques réparties sur le territoire, un accès à 80 000 documents, un portail web vous proposant une multitude de supports numériques... Vendée Grand Littoral vous convie à **une grande aventure culturelle**, avec des services gratuits ! Le réseau propose également **une offre événementielle à travers un programme d'animations annuel**, pour partager des moments de découvertes et d'émotions.



RENOVEZ AVEC LE GUICHET DE L'HABITAT

C'est le moment de se lancer dans la rénovation de votre logement !

Avec le Guichet de l'Habitat, la Communauté de communes propose au public **des conseils techniques et des aides financières** pour rénover son logement (travaux de rénovation énergétique, soutien au développement du logement locatif, aide à l'adaptation du logement au vieillissement et au handicap, lutte contre l'habitat indigne). **Ce service neutre et gratuit accompagne** les particuliers propriétaires et les bailleurs de logements du territoire.

VENDEE GRAND LITTORAL A VOTRE SERVICE

+ d'attractivité

Soutenir les entrepreneurs
Développer le tourisme
Promouvoir la mobilité douce
Moderniser les ports de plaisance

+ de cohésion

Accompagner les familles
Développer l'offre de santé
Faire vivre la culture à travers le réseau des médiathèques
Promouvoir le sport pour tous

+ de préservation de l'environnement

Accompagner la transition énergétique
Protéger l'environnement
Encourager l'économie circulaire
Assurer la solidarité territoriale



MAIRIE

Place de l'Hôtel de Ville - 85520 JARD SUR MER

LUNDI

MARDI

MERCREDI

9h00 - 12h30

13h45 - 18h00

JEUDI

9h00 - 12h30

VENDREDI

9h00 - 12h30

13h45 - 17h00

☎ 02 51 33 40 17

🌐 www.ville-jardsurmer.fr

✉ mairie@ville-jardsurmer.fr

📱 Ville de Jard sur Mer

POLICE MUNICIPALE

☎ 02 51 33 99 33

En été, les bâtiments de la Police Municipale reçoivent les renforts de la Gendarmerie.

SERVICES TECHNIQUES

☎ 02 51 33 64 75

MÉDIATHÈQUE

HORAIRES

• HORS-SAISON

Lundi et samedi : de 10h30 à 12h30

Mardi : de 15h30 à 17h30

Mercredi : de 10h30 à 12h30 et de 15h30 à 17h30

Vendredi : de 15h30 à 18h30

• JUILLET ET AOÛT

Lundi et samedi : de 10h00 à 12h30

Mardi, mercredi et vendredi :

de 10h00 à 12h30 et de 15h30 à 18h30

☎ 02 51 90 18 07

🌐 www.mediathèques.vendeegrandlittoral.fr

✉ mediathèques@vendeegrandlittoral.fr

📱 Médiathèques Vendée Grand Littoral

CAPITAINE

La capitainerie est ouverte :

- en juin et septembre :

du lundi au samedi, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ;

- en juillet et août :

7j/7, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00 (selon les marées) ;

- d'octobre à mai :

du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

☎ 02 51 22 20 36

☎ Agent technique portuaire : 06 85 43 60 52

🌐 www.ports-vendeegrandlittoral.fr

✉ ports@vendeegrandlittoral.fr

VHF : Canal 9

LES MARCHÉS

Les marchés jardais contribuent au dynamisme économique de la Commune et participent à son animation.



Outre le marché hebdomadaire labellisé « Marchés de France », des marchés nocturnes et gourmands sont également organisés en période estivale.

• Marché hebdomadaire

Lundi, de 8h00 à 13h00

Place des Ormeaux (rue des Echolères)

• Mercredis gourmands

Mercredi, de 9h00 à 13h00 (de fin juin à fin août)

Centre-ville (rue de l'Océan)

• Nocturnes du port

Jeudi, de 18h00 à 23h00 (juillet et août)

Port de plaisance (rue du Commandant Guilbaud)



NAVETTE OCÉANE

L'Océane est une navette de huit places, accessible aux personnes à mobilité réduite.

Elle offre aux habitants et aux vacanciers une solution pratique et gratuite pour se déplacer dans divers lieux, tels que le port de plaisance, les plages, le centre-ville, le stade municipal... La navette circule tous les jours en juillet et en août.

Pour prendre la navette, il vous suffit de lui faire signe ou bien d'attendre aux points d'arrêt identifiés.

Points d'arrêt et horaires sur

www.ville-jardsurmer.fr/navette-oceane.

RESTEZ INFORMÉS !

Outre le bulletin municipal que vous tenez entre vos mains, la Commune met à votre disposition plusieurs outils de communication pour rester informé des différentes actualités.

SITE INTERNET



www.ville-jardsurmer.fr

Sujets principaux : informations pratiques, actualités diverses, agenda des événements, menus du restaurant scolaire, offres d'emploi, comptes-rendus des conseils municipaux, publications et présentation du territoire (toutes les informations en lien avec la Commune et la Communauté de communes).

RÉSEAUX SOCIAUX

f FACEBOOK
[@VilledeJardsurmer](https://www.facebook.com/VilledeJardsurmer)

La Commune dispose de sa page Facebook : l'occasion de suivre au plus près l'actualité jardaise par le biais de divers contenus (informations pratiques, vidéos, photos, programmation estivale...).

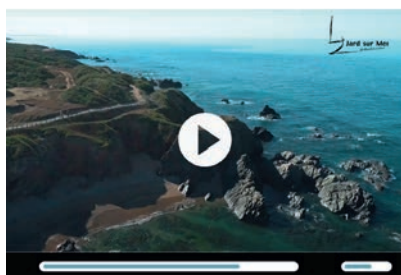
@VILLE JARD SUR MER
[@ville_jard_sur_mer](https://www.instagram.com/ville_jard_sur_mer)

Retour en image sur les événements, les paysages, le patrimoine et les belles photos du territoire. N'hésitez pas à nous partager vos plus belles photos avec le hashtag #jardsurmer !



▶ YOUTUBE
Ville de Jard sur Mer

Présentation du territoire et films rétrospectifs de l'année.



PANNEAU LUMINEUX

Implanté au cœur du centre-bourg, le panneau lumineux diffuse des informations relatives à la municipalité et aux associations.

APPLICATION INTRAMUROS

IntraMuros est une application mobile qui vous permet d'accéder à toutes les informations communales.

Consultez tous les événements, actualités et points d'intérêt de la commune et de celles aux alentours.



Vous pouvez télécharger cette application gratuite sur votre téléphone mobile. Elle est disponible sur Google Play et l'App Store.

BULLETINS D'INFORMATION

Retrouvez le bulletin d'information «La Conchette» en Mairie, à l'Office de Tourisme, à la médiathèque ou au Super U de Jard sur Mer.

Celui-ci paraît quatre fois par an (mars, mai, juillet et novembre) pour vous informer des projets en cours et des événements à venir.

Quant à la programmation estivale, elle est annoncée début juillet, dans le dépliant «Festiv'Été», mis à votre disposition dans plusieurs lieux (Mairie, Office de Tourisme, médiathèque, campings, restaurants...).

Toutes les publications sont également téléchargeables sur le site Internet de la ville.



PANNEAUX D'AFFICHAGE

Plusieurs panneaux d'information sont installés dans la commune (chemin des Ormeaux, port de plaisance, entrées de plage lors de la saison estivale). Ils permettent d'annoncer les manifestations à venir et d'apporter diverses informations utiles : nouveaux services, ateliers numériques, réunions publiques...



S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour pouvoir voter à Jard sur Mer, il est obligatoire de s'inscrire sur les listes électorales. L'inscription est possible à tout moment, mais doit se faire avant le 6^e vendredi précédent le scrutin. Vous pouvez faire votre demande d'inscription en ligne, en Mairie ou par courrier.



SUR PLACE EN MAIRIE

Il est possible de vous rendre directement à l'accueil de la Mairie, muni des justificatifs demandés.



SUR INTERNET

Vous pouvez accomplir votre démarche directement en ligne sur www.service-public.fr. Il vous sera demandé de fournir les versions numérisées des pièces justificatives.



PAR COURRIER

Envoyez par courrier à l'adresse suivante : Mairie, Place de l'Hôtel de Ville - BP 29, 85520 JARD SUR MER, le formulaire CERFA N°12669, dûment complété et accompagné des copies des justificatifs nécessaires (date de réception fait foi).

Afin que votre inscription soit prise en compte, vous devez impérativement fournir les pièces justificatives suivantes :

- une pièce d'identité en cours de validité ou expirée depuis moins de cinq ans,
- un justificatif de domicile de moins de trois mois à votre nom (facture d'électricité, de gaz ou d'abonnement Internet),
- le formulaire CERFA N°12669, dûment complété.

Une fois l'inscription effectuée, vous recevrez une notification d'inscription par courrier, puis votre carte électorale.

En cas de déménagement, n'oubliez pas de faire part de votre nouvelle adresse au service «Élections» de la Mairie (les mêmes justificatifs seront à fournir).

À noter : chaque citoyen qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans.



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN LIGNE

Quel que soit la démarche, il suffit de créer gratuitement un compte en quelques clics sur www.service-public.fr pour accéder à la démarche en ligne souhaitée et suivre les étapes indiquées.

Toutes les pièces justificatives doivent être numérisées.

FRANCE SERVICES



France Services accompagne les usagers dans leurs démarches administratives de la vie quotidienne (déclaration d'impôt, demande de raccordement électrique, recherche d'emploi...).

Une permanence est assurée tous les vendredis, de 14h00 à 16h30, à la Mairie de Jard sur Mer (uniquement sur rendez-vous). L'agent apporte une réponse adaptée à chaque situation.

2 rue du Chemin de Fer
85540 MOUTIERS-LES-MAUXFAITS

☎ 02 44 41 80 30

✉ franceservices@vendeegrandlittoral.fr

📌 ServicesVGL

RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX NUISANCES SONORES

L'arrêté préfectoral N°22/CAB/399 du 31 mai 2022 fixe toute une série de règles à respecter afin d'éviter les nuisances sonores en matière de bruit de voisinage.



AUTORISATION	Du lundi au vendredi	Le samedi	Les dimanches et jours fériés
Activités professionnelles sur la voie publique ou dans des propriétés privées	7h00 à 20h00	8h00 à 20h00	Interdiction (sauf urgence ou dérogation du Maire)
Exploitants agricoles (machine de récolte, moyens de transport et de réception des récoltes)	5h00 à 23h00	5h00 à 23h00	7h00 à 20h00
Particuliers (bricolage et jardinage à domicile)	8h30 à 12h00 14h00 à 19h30	9h00 à 12h00 15h00 à 19h00	10h00 à 12h00

CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Pour toute demande de carte nationale d'identité ou de passeport (première demande ou renouvellement), il est impératif de prendre rendez-vous dans l'une des mairies équipées d'un dispositif de recueil biométrique.



AUTOUR DE JARD SUR MER, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À LA :

- **MAIRIE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE**
☎ 02 51 90 60 42 - <https://talmont-saint-hilaire.fr>
- **MAIRIE DES MOUTIERS-LES-MAUXFAITS**
☎ 02 51 98 90 33 - <https://moutiers-les-mauxfaits.fr>
- **MAIRIE DES SABLES-D'OLONNE**
☎ 02 51 23 16 00 - www.lessablesdolonne.fr
- **MAIRIE DE LA ROCHE-SUR-YON**
☎ 02 51 47 47 47 - www.larochesuryon.fr
- **MAIRIE DE AUBIGNY-LES CLOUZEUX**
☎ 02 51 98 70 15 - www.aubigny-les-clouzeaux.fr
- **MAIRIE DE LA TRANCHE-SUR-MER**
☎ 02 51 30 37 01 - www.latranchesurmer.fr

DÉMARCHE POUR OBTENIR UN TITRE D'IDENTITÉ

1. Remplissez le formulaire de pré-demande en ligne sur le site <https://ants.gouv.fr>.

Il remplace le dossier papier (qui continue cependant d'être accepté).

Pensez à imprimer votre pré-demande ou à noter le numéro de pré-demande qui vous est attribué.

2. Prenez rendez-vous en ligne ou auprès du secrétariat d'une des mairies pour déposer votre dossier complet et procéder au relevé des empreintes digitales.

3. Récupérez votre titre d'identité. Dès que votre titre d'identité est disponible, vous recevrez un SMS de notification.

DEMANDE D'UNE COPIE D'UN ACTE D'ÉTAT CIVIL

La demande d'un acte d'état civil (actes de naissance, mariage ou décès) se fait auprès de la Mairie du lieu de l'événement.

- Une **copie intégrale** est la reproduction complète de l'acte original.
- Un **extrait avec filiation** est une synthèse de l'acte original qui reprend l'identité de l'intéressé, les noms et prénoms de ses parents ainsi que les mentions relatives à sa vie (mariage, divorce, PACS, décès...).
- Un **extrait sans filiation** ne mentionne pas le nom des parents du titulaire de l'acte.

Attention : plusieurs sites Internet privés proposent un service payant pour effectuer à votre place les démarches d'obtention d'un acte d'état civil. Or, la délivrance d'un acte d'état civil est une formalité gratuite.

Conditions de délivrance :

- être la personne que l'acte concerne ou bien son époux/épouse, son ascendant, son descendant ou son représentant légal,
- être majeur ou émancipé,
- donner les noms et prénoms usuels des parents de la personne concernée par l'acte.

Pour les personnes nées, reconnues, mariées ou décédées sur la commune, les actes peuvent être obtenus auprès du service « État Civil », en Mairie.

Pour les personnes nées, reconnues, mariées ou décédées en France, les actes doivent être demandés à la Mairie de la commune, dans laquelle s'est produit l'événement. Les demandes peuvent se faire sur www.service-public.fr.

Pour les personnes de nationalité française nées, reconnues, mariées ou décédées à l'étranger, les actes doivent être demandés au service central de l'État Civil du Ministère des Affaires Étrangères (11 rue de la Maison Blanche, 44941 NANTES CEDEX 09).

Les demandes peuvent également se faire sur le site du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères.

Pour les personnes de nationalité étrangère nées, reconnues, mariées ou décédées à l'étranger, les actes doivent être demandés à l'ambassade ou au consulat du pays d'origine, ou directement à la Mairie de la commune où a eu lieu l'événement.

NOUVEAUX ARRIVANTS : QUELLES DÉMARCHES ?

La Ville de Jard sur Mer vous souhaite la bienvenue et vous invite à contacter ou vous rendre à l'accueil de l'Hôtel de Ville pour découvrir la commune, ainsi que les services à votre disposition. Vous recevrez alors toute la documentation sur la commune : annuaire des associations, bulletins d'information, plan de la ville...

CHANGEMENT D'ADRESSE ET DE COORDONNÉES

Les nouveaux résidents doivent obligatoirement mettre à jour l'adresse figurant sur le certificat d'immatriculation de leur véhicule (carte grise). Cette démarche s'effectue sur le site Internet de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) :

<https://ants.gouv.fr>

Nous vous recommandons également d'effectuer en ligne, votre demande de changement d'adresse sur www.service-public.fr (Rubrique : démarches en ligne). Cette démarche simplifiée permet de signaler votre nouvelle adresse simultanément à plusieurs services administratifs et à certains organismes privés, tels que :



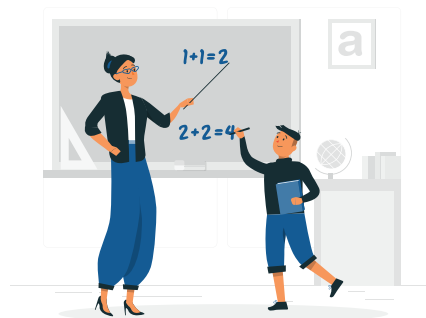
- vos fournisseurs d'énergie (EDF, Engie, ENERCOOP) ;
- France Travail (anciennement Pôle Emploi) ;
- la Sécurité sociale : caisses d'assurance maladie, d'allocations familiales et de retraite (Agirc-Arrco, Camieg, Carsat, CGSS, MSA, CAF, CNAV, CNMSS, CNRACL, CPAM) ;
- le service des impôts ;
- les services en charge des cartes grises (SIV).

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Vous avez la possibilité de vous inscrire sur les listes électorales de la commune. Pour cela, il vous suffit de vous rendre à l'accueil muni des documents figurant page 27 du présent bulletin.



INSCRIPTION À L'ÉCOLE DES ENFANTS



Pour inscrire votre ou vos enfants à l'école, vous devez prendre contact avec les directeurs des établissements scolaires de la commune : l'école publique Jacques Tati ou l'école privée Saint-Joseph.

Pour toute demande concernant la cantine et la garderie, veuillez vous adresser à l'accueil de la Mairie.

BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES ET CARTE DE DÉCHÈTERIE

Vous ne disposez pas de bacs de collecte, ni de carte pour la déchèterie et les points d'apports volontaires ? Il vous suffit de contacter le service « Déchets » de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral, au 02 51 20 72 07 (option 1). Vous pouvez également créer votre espace WEB USAGER sur www.vendeegrandlittoral.fr.



PERMIS DE CONDUIRE : NOUVEAU FORMAT

Le permis de conduire « trois volets » rose est valable jusqu'au 19 janvier 2033. Le remplacement de ce format par le nouveau est désormais faisable, mais pas obligatoire.

La demande de changement se fait uniquement en ligne, sur le site de l'ANTS (Agence nationale des titres sécurisés) : <https://ants.gouv.fr>.

Si vous avez besoin d'être accompagné(e) dans cette démarche, vous pouvez prendre rendez-vous avec France Services au 02 44 41 80 30, qui assure des permanences les vendredis après-midi, à la Mairie de Jard sur Mer.

TARIFS 2025 : location de salles et de matériel

TARIFS PARTICULIERS COMPLEXE DES ORMEAUX	DU 01/10 AU 15/05 (participation aux fluides et OM*)		DU 16/05 AU 30/09 (participation aux OM*)	
	Week-end et fériés	En semaine	Week-end et fériés	En semaine
Caution pour la salle	500 €			
Caution ménage	200 €			
Caution sonorisation	100 €			
Petite salle et salle de réunion				
Vin d'honneur, assemblée générale	125 €	115 €	105 €	95 €
Soirée dansante, buffet froid, mariage	195 €	125 €	175 €	105 €
Utilisation le lendemain (ou groupe si mauvais temps)	75 €		55 €	
Grande salle				
Vin d'honneur, assemblée générale	145 €	125 €	125 €	105 €
Mariage, soirée dansante - sans la cuisine	345 €	245 €	325 €	225 €
Mariage, soirée dansante - avec la cuisine	475 €	355 €	455 €	335 €
Utilisation le lendemain	155 €		135 €	
Location de sono	35 €			
Salle de spectacle				
Congrès, assemblée générale	145 €	115 €	125 €	95 €
Concert, spectacle	195 €	155 €	175 €	135 €
TARIFS ASSOCIATIONS JARDAISES COMPLEXE DES ORMEAUX				
		DU 01/10 AU 15/05 (participation aux fluides et OM*)	DU 16/05 AU 30/09 (participation aux OM*)	
Caution pour la salle	500 €			
Caution ménage	200 €			
Caution sonorisation	100 €			
Caution pour le parking	500 €			
Petite salle				
Concours de cartes	85 €		65 €	
Soirée dansante	145 €		125 €	
Lendemain	45 €		25 €	
Grande salle				
Manifestations - sans la cuisine	125 €		105 €	
Manifestations - avec la cuisine	205 €		185 €	
Lendemain	85 €		65 €	
Location de sono	35 €			
Salle de spectacle				
1 séance	110 €		90 €	
Forfait 4 séances	300 €		220 €	
Forfait 6 séances	430 €		310 €	
Forfait 8 séances	560 €		400 €	
Forfait au-delà de la 8 ^e séance	600 €		420 €	
Complexe des Ormeaux - Parking pour manifestations		100 €		
LOCATION DE MATÉRIEL				
Caution	200 €			
Barnum	45 €			
Table	5 €			
Chaise	1 €			
Banc de 4 places	2 €			
Banc de 6 places	3 €			
Ganivelles	2 €			
Grilles d'exposition (la grille)	2 €			

*OM : ordures ménagères

NAISSANCES (6 EN 2024)



06 mars Hanaé TUKI PATE RAVON
07 avril Maël DOIRE HUMEAU
02 mai Ezio CHIRON
15 mai Zana BRUNEAUX
19 juin Gabriel LEGRAND
23 novembre Elyo PICHONNIER

PACS (5 EN 2024)



09 septembre Maxime CHIRON et Kristina NOAILLES
24 septembre Frédéric COTELLE et Sylvie HERAULT
29 octobre Philippe BRETTHOMÉ et Yasmina BAROTIN
18 novembre Alexis HUARD et Mélodie COMMAILLEAU
30 décembre Mathieu OYSELLET et Amandine BOURREAU

MARIAGES (25 EN 2024)



20 janvier Thierry JANVIER et Christelle PORTIER
24 février Pascal MILLET et Gladys GUILLON
30 mars Gilles GALACTEROS et Cécile PÉRISSE
20 avril Alexandre NOBLET et Roxane ARAGON
20 avril Julien GENET et Sandrine BRUN
20 avril Hervé NOGRETTE et Héléne RETAILLEAU
04 mai Pascal TRICHET et Nathalie PICOT
25 mai Dimitri CHARPENTIER et Justine BERTIN
31 mai Simon ROLLAND et Savine HOUIX
01 juin Rémy FÉRAL-CHARPENTIER et Alice BIGOT
01 juin Thibault CHAMPION et Françoise MOINET
22 juin Jean-Philippe BOUDAUD et Nathalie COURTOIS
22 juin Guillaume LEGENTILHOMME et Sara FORTIN

29 juin Gilles HERMIER et Alexandra BARBOTTIN
13 juillet Sébastien BACH et Aurélie DELAUNAY
27 juillet Louis BLANCHARD et Axelle VESSIERE
30 juillet James COTINET et Karine MORÉTON
10 août Werner MANESSE et Coralie DAUCHY
17 août Mickaël MARTIN et Thibaud SIMONNIN
31 août David DENIS et Ursula ROUSSELOT
12 septembre Maxime CHOTARD et Jackie QUÉTU
14 septembre Enzo GRIVAUD et Elodie HUARD
14 septembre Sylvain RAIMBAUD et Laura DUPUIS
21 septembre Olivier AUBA et Marie BLEU
23 novembre Jean-Claude VIDREQUIN et Jocelyne HUBÉ

DÉCÈS



03 janvier Brigitte VEIT née PÉNISSON
04 janvier Franco FAION
09 janvier Patrick GAUTIER
13 janvier Myriam GAUTIER née CABASSOL
17 janvier François-Marie FRUCTUOSO
24 janvier Christian GUILHEM
25 janvier Raymond CHAILLOU
31 janvier Pierre FOURRÉ
04 février Catherine POTDEVIN née MANZINALI
04 février Sylvain MOUCHON
14 février Thérèse COUDREAU née DELATTRE
14 février Maria GENET née POVAZAN
17 février Georges RANVIER
19 février François CHACORNAC
20 février Marie BOUGRAS veuve AMRANE
21 février Danièle DEVILLIERS née JACQUARD
29 février Eugène GILLEREAU
07 mars Christian CANOVA
15 mars Patrick PERRIN
17 mars Françoise BERTHO née SEMPERE
17 mars Georges RISPAL
22 mars Marie BLANCHER veuve LAMBERT
24 mars Simonne GOICHON née VIOLEAU
09 avril Claude SÈME
09 avril Christiane BOURGEOIS veuve DUVERGER
14 avril Lucien MUSQUIN
25 avril Yves DEGRÈVE
28 avril Marie RICHARD veuve PERCOT
29 avril Pierre VIEUX
30 avril Féride AÏT-BRAHAM
11 mai Fabienne MARCIANO veuve MOUCHON
17 mai Jeanne BARTHELMEBS veuve FAION

18 mai Eugène PAQUEREAU
22 mai Albertine JARNY veuve GAUTREAU
25 mai Madeleine BROSSARD veuve VAGNE
30 mai Pierre DEFAYE
17 juin Claude ALEXANDRE
24 juin Jacqueline LESCUYER veuve MARTINEAU
26 juin Monique HUSNET veuve MIALLET
26 juin Gilberte MALLET veuve MORINEAU
30 juin Jacqueline BOUET veuve GUIBERTEAU
30 juin Bernard CHAUVET
01 juillet Denise ENO veuve SAMBAT
03 juillet Ginette CAILLAUD veuve GUILBAUD
10 août Marie MERCERON veuve TALON
10 août François BEAUFILS
15 août Georgette MERCIER veuve LESAGE
20 août Chantal JOLY
26 août Georgine RICHARD veuve RAMBAUD
26 septembre Yvonne LEOEUF veuve ROUSSELOT
28 septembre Michel ROUILLÉ
30 septembre Nicole DÉTANTE veuve BAUER
10 octobre Paulette RICHARD veuve CHAUVIN
12 octobre Michel PRIOUX
13 octobre Guy BIENVENU
18 octobre Léone BIRON veuve LUCAS
18 octobre Thierry BENOITEAU
18 octobre Guy HÉTAULT
24 octobre Bernard MARION
03 novembre Noëlle ROY née BOUDIN
07 novembre Michelle BLANCHET née BAUDOUIN
03 décembre Patrick BEAUCHAIS
05 décembre Colette BUREAU née LETHEUIL



J'ART FESTIVAL 2025
Du 17 au 23 juillet



MAIRIE, PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE | 85520 JARD SUR MER | ☎ 02 51 33 40 17